

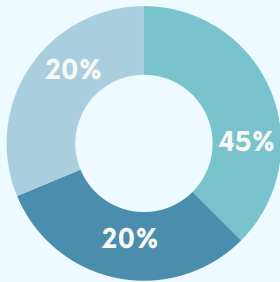
Les grandes orientations

DE LA NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE AUTISME ET TND (2027- 2032)

Une nouvelle stratégie nationale Autisme et TND (2027-2032)

Le Président de la République a annoncé le lancement, dès la fin de l'année 2026, des travaux d'une nouvelle stratégie nationale dédiée à l'autisme et aux troubles du neurodéveloppement (TND), qui prendra la suite de la stratégie actuelle.

Trois priorités ont été présentées :

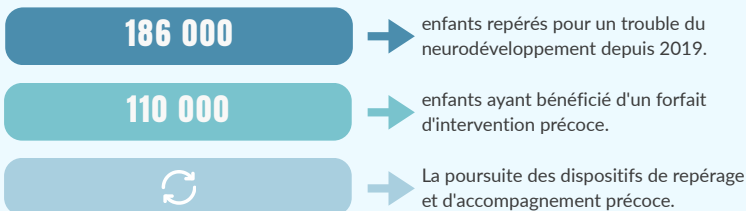


- Mieux repérer et accompagner dès le plus jeune âge les enfants concernés.
- Renforcer les réponses pour les adolescents ainsi que pour les adultes.
- Apporter davantage de solutions aux situations complexes nécessitant des accompagnements coordonnés.

Cette orientation est particulièrement importante pour les acteurs des PCO, CAMSP, CMPP et SESSAD, car elle confirme la poursuite du développement du repérage précoce et des parcours d'intervention précoces.

Renforcement du repérage précoce des TND

Le bilan présenté lors de la CNH met en avant :



Ces résultats ont été cités comme l'un des principaux acquis de la stratégie nationale TND mise en œuvre depuis plusieurs années.



Une attention renforcée aux adolescents

Les adolescents ont été explicitement mentionnés dans la future stratégie nationale TND.

L'objectif affiché est de :



Développer des réponses mieux adaptées à la période de l'adolescence



Améliorer la continuité des parcours entre l'enfance et l'âge adulte



Mieux accompagner les situations complexes et les besoins multiples.

École inclusive : poursuite du développement

La CNH a largement mis l'accent sur la scolarisation des enfants en situation de handicap.



560 000

Élèves en situation de handicap
scolarisés à la rentrée 2026.
Soit une progression de 62 %
depuis 2017.



1 300

Plus de 1 300 pôles
d'appui à la scolarité (PAS)
déployés sur le territoire.



691

Dispositifs de scolarisation
spécialisés liés aux TND,
dont 500 créés depuis 2017.



Parmi les mesures annoncées
figure la mise en place d'un «
projet de réussite unique »,
destiné à simplifier les parcours
et les démarches des familles
autour de l'enfant.

SIMPLIFICATION



Simplification
des démarches
administratives

AMÉLIORATION



Amélioration de
l'accès aux droits

COORDINATION



Meilleure
coordination des
accompagnements

DÉVELOPPEMENT



Développement
d'une logique de
parcours plus lisible
pour les familles.

Cette orientation rejoint les préoccupations régulièrement exprimées par les familles confrontées à la multiplicité des intervenants et des dispositifs.

